



Association Lorraine de Formation
et de Recherche en Action Sociale



cnahes

conservatoire national
des archives et de l'histoire
de l'éducation spécialisée
et de l'action sociale



CONVENTION DE COOPÉRATION

ALFOREAS – IRTS de Lorraine / CNAHES – CNAHES-Lorraine

Du 31 Octobre 2016

Entre :

L'Association Lorraine de Formation et de Recherche en Action Sociale (ALFOREAS), siège social 41 avenue de la Liberté – Le Ban-Saint-Martin – CS 50029 – 57063 Metz Cedex 2, représentée par son Président, M. Denis BUREL,

Pour le compte de l'IRTS de Lorraine (établissements de Ban-Saint-Martin/Metz et Nancy) dirigé par Luc FERSTER Directeur Général qui aura délégation pour signer les courriers ou annexes d'application à la présente convention, autant que nécessaire.

Et :

Le Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Éducation Spécialisée et de l'Action Sociale (CNAHES), siège social 63 rue de Croulebarbe 75013 – Paris, représenté par son Président, M. Bernard HECKEL,

Pour le compte de la Délégation CNAHES-Lorraine dont le siège est situé 11 rue d'Auxonne 54000 – Nancy, animée par Jacques BERGERET, Délégué Régional, qui aura délégation pour signer les courriers ou annexes d'application à la présente convention, autant que nécessaire.

PRÉAMBULE.

L'Association Lorraine de Formation et de Recherche en Action Sociale (ALFOREAS) et son Institut Régional de Formation et de Recherche en Action Sociale (IRTS de Lorraine) prend en compte l'histoire de l'Action Sociale comme un élément d'importance dans les formations professionnelles des Travailleurs Sociaux.

C'est pourquoi :

- elle soutient les démarches historiques afférentes à ce domaine en adhérant au Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Éducation Spécialisée et de l'Action Sociale (CNAHES) reconnu par trois ministères – Action Sociale, Culture, Justice - comme plate-forme de valorisation de l'Action Sociale ;
- elle facilite dans le cadre des études organisées par l'IRTS de Lorraine, l'implication de ses stagiaires, étudiants et/ou professionnels en formation supérieure et continue, dans des actions significatives pouvant chaque fois que possible donner lieu à valorisation et reconnaissance dans le cadre des exigences de formation.
- elle encourage l'implication de ses cadres pédagogiques, enseignants-chercheurs et documentalistes à coopérer avec le CNAHES dans l'intérêt commun de la transmission de l'histoire de l'Action Sociale aux différents publics de l'IRTS de Lorraine.

Le CNAHES et sa délégation régionale, conformément aux statuts du conservatoire :

- travaillent dans le domaine de l'Action Sociale à la sauvegarde des archives et au recueil de témoignages qui conditionnent le développement de la recherche historique et à sa valorisation.
- s'appliquent à transmettre les données historiques relatives à l'Action Sociale à tous les acteurs concernés et tout particulièrement en direction des Travailleurs Sociaux en formation ou en activité ; et grâce au concours de ces acteurs et au soutien des organisations et des collectivités locales, avec une visée plus large en direction de tous les citoyens.

La présente convention constitue un outil de visibilité et d'organisation de la coopération entre les deux signataires.

I - PRÉFAS – Pôle Régional de recherche et d'Étude pour la Formation et l'Action Sociale) « RÉSEAU FORÉAS ».

En renforcement de son partenariat avec l'Association Lorraine de Formation et de Recherche en Action Sociale (ALFOREAS) et de l'IRTS de Lorraine, depuis son lancement le 26 mars 2008, le CNAHES a apporté son soutien et a accepté d'être membre du réseau FORÉAS. A ce titre il fait partie du Conseil Scientifique de ce réseau, ce qui implique l'engagement du CNAHES-Lorraine à faire valoir l'importance de l'approche historique au regard des problématiques sociales, de la recherche, de l'enseignement en sciences sociales, des pratiques engagées par tous les acteurs de terrain (bénévoles associatifs, professionnels, élus et plus largement citoyens). Le délégué CNAHES-Lorraine, activement présent depuis l'origine dans cette instance est confirmé dans cette représentation.

II - REPRÉSENTATION AU COMITÉ DE PILOTAGE CNAHES-Lorraine DU PROGRAMME RÉGIONAL D'HISTOIRE DU HANDICAP.

Par courrier du 31 mai 2013, le Président de l'ALFOREAS et le Directeur Général de l'IRTS de Lorraine s'engageaient dans le projet régional d'histoire « *Comment la Lorraine s'est-elle progressivement préoccupée des personnes en situation de handicap ?* ». La représentation institutionnelle au Comité de Pilotage Régional est assurée par une personne nommée par la Direction.

Par effet de signature de la présente convention, la représentation institutionnelle et opérationnelle est renforcée par le responsable du PREFAS « RÉSEAU FOREAS » dans le souci de la meilleure articulation entre formateurs, chercheurs et professionnels de terrain concernant les problématiques d'histoire du Travail Social.

Cette représentation peut selon les disponibilités ne mobiliser qu'une personne.

III - COOPÉRATION À LA FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX.

Le CNAHES fait partie des partenaires de l'IRTS de Lorraine pour la formation des travailleurs sociaux. Il informe et associe à ses travaux autant que possible s'ils le souhaitent et y sont autorisés : les formateurs, formateurs-chercheurs et documentalistes de l'IRTS de Lorraine dont la liste actualisée comportant les fonctions et les coordonnées professionnelles (téléphone et adresse mail) est régulièrement adressée par l'administration de l'Institut au Délégué Régional du CNAHES pour favoriser les échanges.

III - 1. COURS MAGISTRAUX ET TRAVAUX PRATIQUES.

L'IRTS de Lorraine peut faire appel au CNAHES pour assurer des cours magistraux, des prestations de modules thématiques « clefs en main » ou des travaux pratiques à l'Institut - étant entendu que le CNAHES-Lorraine ouvre la possibilité que certaines de ses activités puissent constituer des travaux pratiques au sein même de l'IRTS de Lorraine - ou en dehors de l'Institut (ex. dans des lieux d'archives publiques ou privés).

Selon les cas cela donnera lieu :

- soit à convention nominative de vacataire de l'enseignant entraînant une rémunération directe ;
- soit à convention avec le CNAHES national ou le CNAHES-Lorraine pour des prestations donnant lieu à facturation par le CNAHES,
- soit à convention avec le CNAHES ou le CNAHES-Lorraine pour des prestations gratuites de type mise en scène de témoignages professionnels et rencontres-débat avec les étudiants.

III - 2. HABILITATION DU CNAHES-Lorraine A L'ACCUEIL DE STAGIAIRES POUR CERTAINS STAGES.

Certaines activités du CNAHES-Lorraine (collecte de témoignages, recherche documentaire, réalisation de documents audio-visuels ou d'exposition, animation d'espaces d'échange avec les citoyens...)

comme c'est le cas dans les quatre départements avec les cinq « Ateliers d'Histoire Sociale » du projet « *Comment la Lorraine s'est-elle progressivement préoccupée des personnes en situation de Handicap* » pour la période 2016-2017-2018,

pourront, en accord avec les responsables de formation concernés, prendre place dans le registre de l'Expression Corporelle Communication et Médiation Culturelle (ECCMC) des programmes de formation des étudiants de l'IRTS de Lorraine.

Ces activités ont vocation à constituer - par l'ingénierie la plus appropriée à ce que propose le CNAHES en contribution à la formation et à sa valorisation dans le cadre des études - d'authentiques séquences de formation en *stage pratique discontinu* pour les Travailleurs Sociaux en formation, si la législation le permet et en cohérence avec le parcours de formation des étudiants.

Les deux parties s'engagent à travailler ensemble pour définir ce type de *stage pratique discontinu* en consultation avec les responsables de formation.

Les conditions pratiques de cette collaboration au titre des stages s'opéreront par voie de courrier ou par voie d'annexe à la présente convention, autant que nécessaire.

III - 3. COOPÉRATION AVEC LE DÉPARTEMENT AUDIO-VISUEL.

Le CNAHES-Lorraine et le Département Audio-Visuel de l'IRTS de Lorraine pourront travailler à développer de nouvelles coopérations pour des actions individuelles ou collectives en rapport avec les champs d'intervention du CNAHES ou de l'IRTS de Lorraine.

III - 4. COLLOQUES ET CONFÉRENCES.

Le CNAHES-Lorraine ouvre pour partie gratuitement ses colloques et conférences pour les étudiants de l'IRTS de Lorraine.

FORUM-IRTS de Lorraine est un partenaire du CNAHES pour l'organisation de conférences ouvertes aux étudiants des agglomérations de Metz et de Nancy.

IV - LOGISTIQUE.

L'IRTS de Lorraine pourra mettre gracieusement à disposition du CNAHES-Lorraine des moyens logistiques dès lors que cela est possible et ne se fait pas au détriment des nécessités prioritaires liées à ses propres activités : salles de réunion, matériel audio-visuel, moyens de reproduction et de communication...

Les conditions pratiques de cette collaboration s'opéreront par voie de courrier ou par voie d'annexe à la présente convention, autant que nécessaire.

V - ARCHIVES.

Le CNAHES pourra apporter son concours à l'ALFOREAS-IRTS de Lorraine et à sa demande dans le traitement et la valorisation de ses archives. Les conditions pratiques de cette collaboration s'opéreront par voie de courrier ou par voie d'annexe à la présente convention, autant que nécessaire.

VI - RESSOURCES DOCUMENTAIRES, SERVICE CIVIQUE.

Ces deux points pourront faire l'objet d'avenants à la présente convention après échange entre les parties.

VII - DURÉE DE LA CONVENTION – ÉVALUATION - DÉNONCIATION.

La présente convention cadre à durée indéterminée dans ses applications, tiendra compte des années universitaires.

Chaque année, au cours du mois anniversaire de signature de la présente convention, les deux parties s'engagent à évaluer son application à partir de critères définis entre eux.

En cas de problème d'application, elle donnera nécessairement lieu à rencontre explicative en vue de résoudre ce qui peut l'être.

La dénonciation par l'une ou l'autre partie se fera par lettre R/AR avec effet à la fin de l'année universitaire en cours pour préserver les actions qui seraient engagées.

Fait à NANCY le 31 Octobre 2016.

En 4 exemplaires originaux.

Initiales au bas de chaque page

Signatures et tampons

ALFOREAS / IRTS de Lorraine

Le Président :

Denis BUREL

IRTS de Lorraine
(Ass. ALFOREAS)
41, av. de la Liberté - CS 50029
57063 METZ cedex 2
Tél. 03 87 31 68 00 - Fax 03 87 31 68 29

CNAHES / CNAHES-Lorraine

Le Président :

Bernard HECKEL

